

E 2001(E)1970/217/466  
[DoDiS-9618]

*La Légation de Suisse à New Delhi à la Division du Commerce du  
Département de l'Economie publique<sup>1</sup>*

ENTRETIEN AVEC M. KRISHNAMACHARI, MINISTRE DU COMMERCE  
ET DE L'INDUSTRIE DE L'INDE

*Copie*  
*No*

New Delhi, 7 novembre 1952

J'ai accompagné M. le Ministre<sup>2</sup> ce matin chez M. Krishnamachari. L'entretien a duré 45 minutes et s'est déroulé dans une atmosphère de cordialité. Le Ministre du Commerce prononça des paroles aimables pour notre pays. Les sujets suivants furent discutés.

*Montres.*

M. le Ministre Grässli exposa la situation des montres et décrit le désappointement que l'interruption des licences avait créé en Suisse<sup>3</sup>. M. Krishnamachari déclara que cette mesure avait été prise uniquement sur la base de la suffisance de stocks et sur la nécessité d'améliorer la balance commerciale de l'Inde. Il précisa que son principal souci était d'améliorer cette balance qui, dit-il, durant le premier semestre de 1952 était tombée à un niveau très défavorable à l'Inde et même inquiétant. Grâce à ses efforts, il est arrivé à diminuer le déficit commercial durant le semestre courant et il tient à ce que cette amélioration soit maintenue. C'est pour ces raisons que lui-même donne sa signature pour tout changement de politique de licences pour telle ou telle catégorie de marchandises.

Malgré ces considérations, le Ministre du Commerce a l'intention de permettre de nouveau les importations de montres durant l'année prochaine selon un système de contingent dont il essaiera de déterminer l'importance en fonction d'une période plus grande qu'une année afin de permettre l'établissement d'un courant normal durant les quelques années à venir<sup>4</sup>.

A propos des stocks de montres en Inde, M. Grässli releva que certains étaient dûs principalement à des opérations de spéculateurs et non à l'activité normale des «established importers» qui, eux, se trouvent en partie démunis d'inventaires. M. Krishnamachari répondit que les contingents futurs ne seraient donnés qu'aux «established importers».

1. Notice rédigée par S. F. Campiche.

2. M. Grässli.

3. Sur la question de l'interruption des licences, cf. E 2001(E)1970/217/466.

4. Pour le premier semestre de l'année 1953 une augmentation des exportations de 20% est réalisée, celle-ci ne satisfait pas l'économie suisse.

*Textiles.*

M. Krishnamachari ne nous permit aucun doute à ce sujet. Il déclara qu'il ne pensait pas que la situation des textiles changerait et n'entrevoit par conséquent aucun espoir de pouvoir nous octroyer une concession dans ce domaine. *Il confirma à M. le Ministre Grässli que ce fut la question des textiles et celle-là seule qui ne permit pas le renouvellement de l'accord.* Comme l'avait fait la semaine passée le Premier Ministre<sup>5</sup>, il nous décrit de nouveau la situation difficile de l'industrie des textiles. M. le Ministre Grässli déclara alors qu'il était heureux de voir l'expansion de l'industrie indienne, car il estime que l'industrialisation de l'Inde, au lieu d'entraver les exportations suisses, permettrait à la longue un plus grand échange de produits entre les deux pays; une solution satisfaisante pour la question des textiles pourrait être trouvée éventuellement sur une base de «give and take» de textiles indiens et suisses.

*Colorants.*

M. Krishnamachari déclara qu'il n'avait pas étudié cette catégorie de produits – très sujette à des spéculations – et qu'il ne pouvait donc pas se prononcer sur les intentions futures du gouvernement.

*Produits pharmaceutiques.*

M. Krishnamachari se montra très dur à l'égard des fabricants et exportateurs étrangers de produits pharmaceutiques en Inde. Il se montra extrêmement franc et déclara sans ambages qu'il avait nommé un comité pour établir les faits sur les pratiques des industriels et commerçants étrangers en produits pharmaceutiques. Il prétendit qu'en règle générale, ces hommes d'affaires ont souvent profité de l'Inde et ont cru qu'ils pourraient agir sans contrôle du gouvernement. *Il cita en particulier Ciba* qui, dit-il, vend une partie de ses produits en Inde à des prix supérieurs à ceux pratiqués en Suisse<sup>6</sup>. Il déclara que les attaques qu'il avait dirigées contre l'industrie chimico-pharmaceutique étrangère lors de son discours de Madras<sup>7</sup>, ne concernaient pas certains pays plus spécialement, mais s'adressaient aux maisons étrangères en général. Il n'avait pas de préjugés *[sic]*<sup>8</sup> à ce sujet; il déciderait uniquement sur la base des faits établis par la commission d'experts. *Lorsqu'il aura la preuve que des maisons étrangères ont trompé le gouvernement indien ou profité de lui, il agira sans pitié en mettant ces maisons sur une liste noire et en leur interdisant à l'avenir toute licence d'importation:* «aucune intervention diplomatique ne pourra modifier l'attitude de ce gouvernement», ajouta-t-il. M. le Ministre Grässli déclara qu'il était convaincu que l'enquête prouverait qu'aucune maison suisse ne serait impliquée, car il était nullement la pratique de l'industrie suisse de «profiter» de clients ou de gouvernements étrangers ou

5. P. J. Nehru.

6. Sur la question des prix exagérés des maisons suisses pour la vente de produits chimiques, cf. E 7110(-)1967/32/1091.

7. Ce discours de T. T. Krishnamachari a été tenu le 3 septembre 1952, cf. *ibid.*

8. Préjugés.

d'avoir recours à des procédés de «swindle» et de «cheating», termes qui furent utilisés par le Ministre du Commerce.

*Attitude de M. Krishnamachari à l'égard de la Suisse.*

M. Krishnamachari déclara que l'attitude du gouvernement indien à l'égard de la Suisse était empreinte d'un esprit de bienveillance particulière. L'admiration que le gouvernement indien ressent à l'égard de la Suisse est fondée non seulement sur les progrès réalisés dans l'ordre matériel, mais aussi sur sa politique de neutralité qui, à certains égards, rappelle les tendances indiennes<sup>9</sup>. Par conséquent, cette similitude des politiques peut former une base particulièrement solide à nos relations économiques qui sont de nature à se développer toujours davantage<sup>10</sup>. M. Krishnamachari reconnut qu'en période de tension internationale nos deux pays pourraient s'octroyer des avantages mutuels (vous vous souviendrez que cet aspect du problème avait été déjà évoqué à MM. Bhoothalingam et Kaul par M. Campiche au courant de l'été dernier<sup>11</sup>).

L'importance et la bienveillance attribuées par l'Inde à la Suisse se manifesteront bientôt en un exemple concret, espère M. Krishnamachari; il a en effet l'intention de créer une agence commerciale du gouvernement indien à Genève pour toute l'Europe. Les membres de cette mission auront l'occasion d'établir des contacts plus directs et suivis avec nos autorités à Berne et nos milieux industriels. M. le Ministre Grässli se déclara très heureux d'apprendre ce projet.

MM. Krishnamachari et Grässli tombèrent d'accord sur l'opportunité qu'il y aurait de donner à nos relations commerciales une plus grande stabilité. Ainsi, M. Krishnamachari se propose, dans la fixation des contingents futurs d'importation de songer à une période plus longue qu'une année pour éviter les à-coups et les désavantages provoqués par des changements continus de politique.

Pour terminer, M. Krishnamachari a assuré notre Ministre qu'il serait toujours prêt à discuter dans le même esprit de franchise et d'amitié les questions importantes intéressant nos relations économiques avec l'Inde.

9. *Sur la question de la politique indienne de neutralité, cf. la notice d'A. Zehnder du 17 juin 1953, E 2802(-)1967/78/8 (DoDiS-9620).*

10. *Cf. les propositions du DFEP au Conseil fédéral du 3 juillet 1952, E 1001(-)/1/639 (DoDiS-8999) et du 23 décembre 1952, E 1001(-)/1/640 (DoDiS-10238).*

11. *Sur les entretiens entre S. F. Campiche et M. S. Bhoothalingam et K. N. Kaul, cf. E 2200.64(-)1967/101/4 et E 7110(-)1967/32/1092.*